



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption de la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

Suite à l'adoption en avril 2022 du crédit pour l'étude opérationnelle du projet de fusion des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes, un Comité de pilotage composé de représentants des conseils généraux et communaux des trois communes a été constitué. Des groupes de travail formés de membres des administrations et de représentants des autorités des trois communes ont été chargés de discuter des prestations de la nouvelle commune ainsi que de l'organisation à mettre en place pour les fournir. Les thèmes suivants ont été traités :

- Structures politiques ;
- Administration et Services techniques ;
- Proximité ;
- Sécurité ;
- Développement durable ;
- Population et générations ;
- Finances.

Deux sondages lancés auprès de la population et un auprès du personnel ainsi que deux cafés participatifs ont permis d'intégrer la population dans ces réflexions. Des risques ont également été identifiés ; il s'agira de les considérer lors de la mise en œuvre afin qu'ils ne se concrétisent pas. Les résultats de ces travaux sont décrits dans le rapport annexé. Sur la base de ce rapport, le Comité de pilotage a élaboré un projet de Convention de fusion qui, s'il est approuvé par les conseils généraux des trois communes, sera soumis à l'approbation du peuple le 26 novembre prochain.

Une fusion est un projet important pour les communes concernées et pour l'ensemble de ses acteurs. Les communes font face aujourd'hui à de nombreux défis et à des questions de plus en plus complexes. Les autorités politiques ont la responsabilité d'y apporter les meilleures réponses pour le bénéfice de l'ensemble de la population. La fusion offre des opportunités réelles de mieux répondre à ces défis à l'avenir. Elle permet de disposer d'une organisation plus efficiente et de personnel disposant des compétences nécessaires pour accompagner le Conseil communal dans la mise en œuvre de ces projets.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose d'approuver la Convention de fusion des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes en adoptant l'arrêté ci-joint.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortaillod, le 28 août 2023

Au nom du Conseil communal
Le président
Claude Darbellay
Le secrétaire
Olivier Félix

PROJET

Arrêté du Conseil général adoptant la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 28 août 2023 ;

Vu le rapport du Comité de pilotage du projet de fusion des communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes du 28 juin 2023 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu le règlement d'application de la loi sur le fonds d'aide aux communes (RALFAC) du 22 octobre 2003 ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Est adoptée la convention de fusion entre les communes de Boudry, Cortaillod et Milvignes, signée le 3 juillet 2023 par les conseils communaux desdites communes et approuvée à titre préalable par arrêté du Conseil d'Etat du ?? 2023.

Article 2 : En cas d'adoption par les trois conseils généraux des communes intéressées, ladite convention sera soumise au référendum obligatoire dans chacune de ces communes.

Cortaillod, le 14 septembre 2023

Au nom du Conseil général
Le président Le secrétaire
Michel Jeanneret Damien Monnier